

Attention ce document est conforme aux textes applicables à ce jour

## GENERALITES

- Le crédit d'impôt s'applique aux dépenses réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et la 31 décembre 2009.
  - Le bâtiment doit être la résidence principale, achevée depuis plus de 2 ans.
  - Le crédit d'impôt est calculé sur le prix des matériaux et équipement, hors main d'œuvre.
  - Une facture (ou une attestation), servant de justificatif de performances, doit être établie par l'entreprise ; elle doit préciser les menuiseries concernées.
- 25% de crédit d'impôt sur la menuiserie.
- Le crédit d'impôt est porté à 40% pour un logement achevé avant 1977 dont la rénovation a été réalisée au plus tard le 31 décembre de la 2<sup>eme</sup> année qui suit celle de l'acquisition du logement.

## MENUISERIE SYMBIOLINE MIXTE PVC/ALU

Les menuiseries Mixte PREFAL permettent sous certaines conditions définies ci-dessous de bénéficier du crédit d'impôt sur les matériaux d'isolation thermique des parois vitrées.

### Performances minimales requises :

- Fenêtres ou portes-fenêtres mixte **Uw ≤ 1.4 (W/m<sup>2</sup>.K)**
- Volets isolants montés sur menuiserie  $\Delta R > 0.20$  (W/m<sup>2</sup>.K)

## Attestation des Performances des menuiseries Mixte PVC/ALU PREFAL

### Gamme SYMBIOLINE PVC/ALU

Type de fenêtre	Vitrage Isolant 4/16/4 ITR remplissage gaz argon	Coefficient thermique Uw
<b>FIXE, OF1, OB1, PF1</b>	4/16/4 ITR + Gaz WarmEdge* Ug=1.0 W/m <sup>2</sup> .K	<b>Uw = 1.4</b>
	4/16/4/16/4 ITR + Gaz Ug=0.6 W/m <sup>2</sup> .K	<b>Uw = 1.3</b>
<b>OF2</b>	4/16/4 ITR + Gaz WarmEdge* Ug=1.0 W/m <sup>2</sup> .K	<b>Uw = 1.4</b>
	4/16/4/16/4 + Gaz Ug=0.6 W/m <sup>2</sup> .K	<b>Uw = 1.3</b>
<b>PF2</b>	4/16/4 ITR + Gaz WarmEdge* Ug=1.0 W/m <sup>2</sup> .K	<b>Uw = 1.4</b>
	4/16/4/16/4 + Gaz Ug=0.6 W/m <sup>2</sup> .K	<b>Uw = 1.3</b>

\*vitrage à bord chaud

**Infos** : Les châssis en forme (trapèzes, cintres), les assemblages, compositions et châssis avec traverses intermédiaires ou meneaux ne sont pas éligibles au crédit d'impôt.

**NB** : L'intégration d'une mortaise pour entrée d'air ne modifie pas la performance thermique de la fenêtre.

**Plus d'info** : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Cette attestation des performances des menuiseries Mixte PREFAL pourra être jointe à votre facture pour servir de justificatif à la demande de Crédit d'impôt faite par votre client